



Dossier pédagogique

Janvier 2019



Deux activités pour conscientiser les enfants de 9 à 10 ans au bien-être de l'animal de compagnie, à faire à la maison ou à l'école, disponibles sur une plateforme de la Cellule Bien-être animal de la Région wallonne

Table des matières

Introduction et objectifs

1. L'animal de compagnie : une définition *Page 4*
2. Le bien-être de l'animal de compagnie *Page 4*
3. Et la loi dans tout cela ? *Page 6*
4. Comment apporter sa contribution au bien-être de l'animal de compagnie ? *Page 7*
5. Comment utiliser Pense-bête ? *Page 8*
6. Auteurs du projet et bibliographie *Page 11*





Introduction et objectifs

Conscientiser les enfants au bien-être de l'animal de compagnie
Casser nos idées reçues sur les animaux de compagnie

« Un gros chien n'est pas fait pour vivre en appartement. Un grand jardin, c'est mieux. » ; « Un chat doit pouvoir mettre le nez dehors ! » **Et si nous cassions nos idées reçues sur notre animal de compagnie ?** Ce qui est bon pour nous l'est-il forcément pour lui ? Et si nous partions à la découverte de son monde ? Et si nous nous posions les bonnes questions ?

Pourquoi le ferions-nous en même temps ? Ce n'est qu'un chien, un chat, un cheval, un lapin, un poisson rouge... Oui, mais c'est aussi un être vivant, doté de sensibilité. Il a des émotions, comme nous. Il peut souffrir, comme nous. Il a une personnalité, comme nous. **Ne devrions-nous pas nous interroger sur le bien-être de celui qu'on a choisi d'accueillir, pour de nombreuses années, au sein de notre famille ?**

La famille et l'école ne sont-elles pas les meilleurs endroits pour se questionner ? En effet, un chien n'est pas un homme. Et c'est justement pour cela qu'il faut s'intéresser à lui ! Comment savoir ce qui est bon pour lui sans essayer de se mettre un peu dans sa tête ?

Environ un ménage belge sur trois possède au moins un animal de compagnie. **La maltraitance, les trafics et les refuges surpeuplés doivent nous faire réfléchir. Lorsque nous adoptons un animal, avons-nous pris le temps de mesurer l'engagement que cela représente ?** Prenons-nous la peine de nous soucier de son bien-être ?

Dépasser la peur de l'autre. Développer l'empathie. Chaque parent, instituteur ou animateur joue un rôle précieux dans la formation des citoyens responsables de demain.

Pour tout ce qu'il nous apporte, l'animal mérite qu'on s'intéresse à lui. Nous l'avons choisi pour nous accompagner sur notre chemin de vie. Pour notre propre bien-être. Et si nous rétablissions un équilibre ?

Ce projet est destiné à encourager la réflexion sur le bien-être de l'animal de compagnie, pour conscientiser, prévenir, responsabiliser, changer les habitudes, progresser, et non pour culpabiliser ou dénoncer. Il vise à développer l'empathie, à se mettre dans la tête de l'animal pour savoir ce qui lui convient vraiment, et non ce que nous pensons être bon pour lui. Et cela, cela s'apprend !

Partagez avec nous votre expérience sur le site internet de Pense-bête et devenez ambassadeur de Pense-bête auprès de vos amis et collègues !

Nous vous souhaitons de passer un agréable moment avec vos élèves et vos enfants, riche en échanges autour du chien, du chat, du hamster et du poisson rouge ! Découvrez prochainement les aventures d'autres animaux de compagnie sur notre plateforme !

L'équipe de Pense-bête



1. L'animal de compagnie : une définition

Les animaux de compagnie sont élevés par les hommes en tant que compagnons de vie. Il s'agit principalement des chiens et des chats. Ils appartiennent aux **animaux domestiques**, mais se distinguent des **animaux de production**, élevés quant à eux pour la production de viande, de lait, d'œufs et à des fins agricoles (les chevaux de trait par exemple). Parmi les animaux domestiques, on compte également les animaux des laboratoires. Les animaux présents dans les parcs zoologiques sont, quant à eux, des **animaux sauvages en captivité**.

Contrairement aux animaux sauvages, les animaux domestiques dépendent de nous et nous dépendons d'eux. Ils fournissent un travail en échange de nourriture par exemple. Pour les **animaux de compagnie**, il s'agit surtout d'un lien affectif. En échange de sa présence, la famille offre à l'animal une protection, de la nourriture,...

Depuis plusieurs années, le cheval a tendance à devenir un animal de compagnie. Enfin, certains serpents, lapins, araignées et autres animaux exotiques prennent aussi une place dans nos foyers. On les appelle les **NAC**, les Nouveaux Animaux de Compagnie, même s'il s'agit parfois d'animaux sauvages en captivité.

Le chien est le plus vieux compagnon de l'homme, domestiqué depuis au moins 15 000 ans. Il a d'ailleurs été très longtemps un compagnon de travail. Le berger par exemple gardait les troupeaux de moutons. Le caniche chassait le canard. La race du chien permet d'en savoir beaucoup sur son histoire. Le chat, de son côté, a longtemps été (et est encore d'ailleurs !) le chat de la ferme qui chassait les souris !

Le lapin se retrouve aussi bien dans notre assiette que dans une cage, un laboratoire ou au sein de notre maison. Le chien est un animal de compagnie chez nous ; il est pourtant consommé en Asie... Dans certaines cultures, les enfants en ont peur. La classification n'est pas toujours évidente et varie donc d'une culture à l'autre ou d'une époque à l'autre. En période de famine, de guerre, les Européens ont mangé des chats... Un vrai casse-tête, n'est-ce pas ?

2. Le bien-être de l'animal de compagnie

Si l'animal de compagnie n'est pas un phénomène nouveau dans l'histoire, notre société de consommation a augmenté sa présence parmi nous.

Et là réside un danger : **le phénomène de mode**. On offre un chiot à un enfant pour son anniversaire ou comme cadeau de Noël. On choisit un Jack Russel, parce que c'est une race à la mode. On se balade avec son chihuahua dans son sac, comme le fait une célébrité. On achète un animal sur un site internet, « parce qu'on le trouve mignon »... L'achat compulsif, terme évidemment inapproprié lorsqu'on parle d'un être vivant, est un des plus grands dangers pour l'animal de compagnie, qui représente pourtant un engagement de longue durée, avec des besoins plus ou moins importants, comme tout être vivant. Sans oublier que ces achats compulsifs nous conduisent parfois, sans le vouloir, à acheter un animal issu d'un trafic...

Le phénomène de mode nous invite également à nous diriger vers des animaux sauvages, comme les serpents ou les mygales. Comme pour l'adoption de tout animal, nous avons peut-être des



motivations cachées, comme le souhait d'impressionner ou de sortir de la norme. Le danger, comme pour tout animal de compagnie d'ailleurs, est de ne pas se soucier de ses besoins réels. Nous ne mesurons pas toujours les conséquences d'un tel achat : par exemple, un terrarium consomme beaucoup d'énergie, et représente donc un coût. A-t-on réfléchi à comment nourrir le serpent ? En lui offrant une souris vivante ? L'abandon de ces animaux pose lui aussi problème : les adoptants ne sont pas aussi nombreux que pour les autres animaux de compagnie ! Sans oublier **les trafics frauduleux** que cela génère, avec le risque d'importer des animaux très fragilisés, transportés dans de très mauvaises conditions par exemple. La place d'un animal sauvage est-elle vraiment parmi nous ? Si nous faisons le choix de lui faire une place, alors nous devons lui offrir des conditions d'hébergement adaptées.

Il y a encore vingt ans, on réduisait le bien-être animal à sa santé physique. Pourtant, comme nous, l'animal a aussi une santé mentale, et souffre parfois de troubles du comportement. Aujourd'hui, les avancées scientifiques, éthologiques principalement, nous obligent à nous questionner sur nos devoirs vis-à-vis de ces êtres sensibles, et donc sur **la question de leur bien-être**.

Le droit ne considère plus aujourd'hui l'animal comme un objet. Même si l'animal n'a pas de droits dans notre société, son statut d'être sensible – c'est-à-dire ayant des niveaux de conscience et des émotions – nous oblige à répondre à ses besoins. C'est le **« contrat domestique »** : en échange d'un service ou de sa compagnie, nous avons nous aussi des devoirs envers lui. Et cela ne se limite pas à l'apport de nourriture et à une promenade quotidienne...

Marc Vandenneede, Professeur et Chercheur à l'Université de Liège en Médecine vétérinaire du comportement, en Science du bien-être des animaux domestiques et en Éthique animale, définit le bien-être animal comme « un état d'équilibre dynamique entre l'animal et son environnement. Chaque animal en tant qu'être sensible est caractérisé par des besoins particuliers et des capacités d'adaptation limitées. Le dépassement de celles-ci peut engendrer des souffrances physiques et mentales, préjudiciables pour la santé des animaux et la gestion durable des élevages. Les relations homme-animal risquent également d'être perturbées.¹»

Choisir le plus beau panier pour son chien, l'habiller, lui parler, fêter son anniversaire, lui offrir un grand jardin ou prendre un deuxième chien pour qu'il ait de la compagnie. Sommes-nous sur le bon chemin ? **L'anthropomorphisme**, c'est l'attribution de comportements humains à un animal. Souvent, nous agissons de manière bienveillante. Pourtant, un grand jardin, pour un chien, s'il est seul, c'est surtout une grande prison ! Et prendre un deuxième chien pour ne pas qu'il soit seul, cela peut créer des problèmes supplémentaires !

Offrir des conditions de vie satisfaisantes à son animal de compagnie, c'est l'accepter dans sa différence et prendre conscience que ce qui est bon pour nous ne l'est pas forcément pour lui. C'est se questionner sur ses besoins, qui peuvent être différents des nôtres. Même si nous restons des êtres humains, nous pouvons utiliser les avancées scientifiques pour prendre la bonne route, ou rectifier le tir !

¹ Marc Vandenneede, Bien-être animal : les apports de l'éthologie, Les Annales de Médecine vétérinaire, Université de Liège, 2003, disponible sur http://www.facmv.ulg.ac.be/amv/articles/2003_147_1_02.pdf (consulté le 20 mai 2016) et définition présentée dans le programme du cours de M. Vandenneede, Université de Liège.



En 1979, le Farm Animal Welfare Council (FAWC), le Conseil britannique pour le bien-être des animaux de ferme, a défini les 5 libertés auxquelles ont droit les animaux d'élevage. Ces besoins sont aussi valables pour nos animaux de compagnie.²

1. Manger une nourriture saine et boire de l'eau fraîche et potable
2. Disposer d'un espace de repos confortable et d'un environnement approprié
3. Être en bonne santé
4. Exprimer des comportements normaux
5. Vivre sereinement et non dans un climat de peur

Appréhender le comportement de l'animal permet donc de **casser certaines idées reçues**. La maltraitance animale dans certaines cultures relève de certaines croyances, mais aussi beaucoup de l'ignorance, notamment si on ne voit en l'animal qu'un corps, et non un esprit.

Enfin, aujourd'hui, de nombreux intellectuels s'interrogent : quels droits doit-on accorder à tous les animaux ? Ont-ils au moins celui de ne pas souffrir ? En quoi le bien-être d'un chien ou d'un chat serait-il plus important que celui d'un cochon ou d'une vache de l'élevage industriel, souvent élevés puis abattus dans des conditions non respectueuses du bien-être animal ? Quel avenir pour la chasse, la corrida, le zoo et les tests pratiqués sur les animaux ? Comment nourrir l'humanité et nos animaux de compagnie en respectant le bien-être animal et en préservant notre planète ? Un grand débat traverse l'ensemble de la société, celui de **l'antispécisme**.

3. Et la loi dans tout cela ?

La loi belge sanctionne les propriétaires qui infligent de mauvais traitements à leur animal de compagnie. Depuis le 1^{er} janvier 2015, une personne ayant commis un acte de maltraitance ou de négligence est susceptible de payer une amende de 100 euros et/ou menacé d'une peine d'emprisonnement de minimum 8 jours. Le Conseil wallon du bien-être des animaux peut retirer un animal maltraité à son propriétaire pour le confier à un refuge ou une personne responsable. Ce service veille au respect du bien-être animal, dans le milieu familial, mais également dans les établissements qui s'occupent ou vendent des animaux. Encore faut-il qu'il y ait une plainte pour que la violence s'arrête...

Un permis est désormais nécessaire pour détenir un animal (et donc un animal de compagnie) en Région wallonne. Celui-ci est octroyé à chaque citoyen automatiquement et sans formalité. Toute personne peut détenir un animal à moins qu'une décision vienne le lui interdire via le retrait de ce permis. L'avantage de cette disposition est de pouvoir empêcher la détention d'animaux par toute personne reconnue pour des faits de maltraitance animale.

La Belgique interdit la vente d'animaux à des personnes de moins de 16 ans sans accord préalable de leurs parents. Seuls des éleveurs peuvent vendre des chiens et des chats. Ils ne peuvent donc être vendus sur des marchés ou dans des commerces, mais l'achat en ligne reste possible.

Enfin, **la stérilisation et la castration des chats** est désormais un principe acquis en Région wallonne et à Bruxelles depuis 2016. Et l'identification est obligatoire depuis janvier 2016. Mais qui va vérifier la bonne exécution de ces lois ? La puce électronique est obligatoire depuis 1998 pour les

² Marc Vandenheede, Bien-être animal : les apports de l'éthologie, Les Annales de Médecine vétérinaire, Université de Liège, 2003, disponible sur http://www.facmv.ulq.ac.be/amv/articles/2003_147_1_02.pdf (consulté le 20 mai 2016)





chiens. Pourtant, nombreux sont ceux qui n'en ont pas encore ! Si le vétérinaire a le devoir moral de dénoncer la maltraitance, il ne peut pas jouer au policier non plus ! C'est pourquoi il est important de conscientiser le citoyen. Les premières victimes de la surpopulation des chats, ce sont les chats eux-mêmes : quand ils ne sont pas abandonnés dans les refuges surpeuplés, ils se retrouvent dans la rue, confrontés à la faim, au froid...

Le Conseil wallon du bien-être des animaux a pour mission d'étudier les problèmes en rapport avec la protection et le bien-être des animaux. Il donne son avis sur les affaires dont l'examen lui est confié par le Ministre ou le service qui a le bien-être des animaux dans ses attributions et il peut également leur soumettre toute proposition.

Vous souhaitez en savoir plus sur la législation ? Déposer une plainte ? Vous renseigner sur les conditions de détention d'un animal ? Consultez le site internet bienetreanimal.wallonie.be

4. Comment apporter sa contribution au bien-être de l'animal de compagnie ?

Le bon exemple, c'est nous ! Dans notre maison, dans notre classe ! **Commençons déjà par nous questionner sur le bien-être de notre propre animal !**

Fermer les yeux sur une situation claire de maltraitance, abandonner son animal dans un endroit isolé, laisser un animal blessé sur la route, adopter sans se soucier du lieu de provenance de l'animal, laisser son animal seul à longueur de journée... La vie nous met face à des situations pour lesquelles nous faisons le choix ou non de contribuer au bien-être de l'animal de compagnie.

Certains font du bien-être animal leur métier : ils sont vétérinaires, éthologues, comportementalistes ou travaillent pour un refuge, une association ou une institution qui défend les animaux. D'autres sont inspecteurs ou promeneurs bénévoles.

Il y a tellement de façons de contribuer au bien-être des animaux de compagnie : en signant une pétition, en participant à une manifestation, en boycottant une entreprise non respectueuse du bien-être animal, en participant à une action de sensibilisation, en faisant un don à un refuge ou une association dont on partage les valeurs, en offrant un peu de son temps à une association, et bien sûr en transmettant des valeurs de respect de l'autre à ses enfants ou à ses élèves !

De plus en plus de personnes font le choix de réduire leur consommation de viande, de devenir végétariennes ou végétaliennes, voire d'adopter un mode de vie (manger, se vêtir, se laver...) respectueux du bien-être de tous les animaux : c'est **le véganisme**.

Enfin, le bien-être animal, c'est aussi une question politique !

Avant de passer à l'action, et afin de faire les bons choix, il faut savoir, il faut comprendre, il faut susciter l'empathie. Nous avons voulu ces animaux à nos côtés. Nous les avons domestiqués. Nous les avons privés de liberté. Nous les avons rendus dépendants de nous. Ils travaillent parfois pour nous, nous apportent en tout cas beaucoup de bonheur. À nous de rétablir un équilibre entre notre bien-être et le leur.



5. Comment utiliser Pense-bête ?

Présentation de l'outil

Les activités peuvent être réalisées directement sur le site internet par l'enfant, à l'école ou la maison, sur ordinateur ou tablette. Elles s'adressent à la fois aux enfants qui ont déjà un animal de compagnie, et à ceux qui souhaitent adopter. Tous les supports peuvent également être téléchargés et imprimés pour une utilisation en classe.

Pense-bête, c'est avant tout un « **permis d'adopter** » pour les enfants de 9 à 10 ans, composé d'un QCM de dix questions. Pour chaque question, il y a trois possibilités, et une seule bonne réponse. L'enfant peut bénéficier d'un « indice » (directement sur le site internet ou donné oralement par l'instituteur en classe). À la maison, sur une tablette ou un ordinateur, l'enfant peut obtenir une explication pour chaque question. En classe, ce sera dans une discussion avec l'instituteur qui dispose de toutes les explications/réponses dans les « fiches d'activités ».

Pour réussir son permis, il faut d'abord étudier le code de la route ! Pour le permis d'adopter, c'est la même chose ! L'activité « **Dans sa tête** » va permettre à l'enfant d'en savoir plus sur le comportement de l'animal et sur ses besoins, et donc de se préparer au test du permis d'adopter. L'enfant dispose de 5 planches de bande dessinée retraçant 5 situations de la vie d'un animal de compagnie. Pour chaque situation, l'enfant va devoir se mettre dans la tête de l'animal : s'il pouvait parler, que dirait-il ? Que ressent-il dans cette situation ? Comment interprète-t-il ce qu'il se passe ? Pour aider l'enfant dans cette tâche, chaque situation est accompagnée d'une petite vidéo explicative. En classe, cette activité permet de nombreux échanges entre les élèves, avant et après le visionnage de chaque vidéo. L'instituteur dispose, quant à lui, de fiches d'activités avec les réponses et d'un dossier d'informations complémentaires (uniquement pour le chien et le chat) s'il souhaite être plus à l'aise avec le sujet. En principe, lorsque cette activité est terminée, la classe est prête pour passer son permis !

Tous les documents sont téléchargeables : le test du permis et le permis, les bandes dessinées, les vidéos explicatives et les documents pour l'accompagnant. L'enfant peut aussi directement passer son permis en ligne, imprimer son permis avec son prénom et directement compléter les bandes dessinées dans les espaces indiqués.

Proposition pour une utilisation en classe

Cette activité peut être proposée à n'importe quel moment de l'année scolaire. Si elle est plutôt ludique, elle mobilise plusieurs compétences (analyse d'un document vidéo, expression écrite et orale, travail en équipe). Afin d'aller plus loin dans la démarche, vous pouvez inviter un professionnel ou une association en classe, faire une campagne de sensibilisation à l'école (un stand, des affiches...), visiter un refuge avec vos élèves ou organiser une petite récolte de dons à l'école !

Nous vous recommandons de réaliser l'activité en deux parties, afin de maintenir l'attention et l'intérêt des enfants, sur deux jours différents, et de choisir l'animal au préalable avec eux. Il faudra en tout 4 x 50 minutes pour faire l'ensemble de l'activité (en ajoutant l'introduction de votre choix, par exemple un fait de l'actualité, et une conclusion « Comment contribuer au bien-être animal ? »).



COMMENT UTILISER PENSE-BÊTE ?



À L'ÉCOLE

1 CHOIX DE L'ANIMAL PAR LA CLASSE

Vous pouvez télécharger l'ensemble des documents afin de préparer l'activité en classe ou travailler directement sur des ordinateurs connectés au site internet.

2 1ER TEST DU PERMIS D'ADOPTER

Chaque enfant répond intuitivement aux 10 questions du permis. Reprenez ensuite les questionnaires pour correction. Seules les réponses justes seront mentionnées.

3 ACTIVITÉ "DANS SA TÊTE" : BD

Découvrez avec les élèves les aventures d'un animal de compagnie en 5 planches de bande dessinée. Les enfants analysent ensemble la planche de BD 1. Objectif : se mettre dans la tête de l'animal ! Que ressent-il ? Que dirait-il s'il pouvait parler ?

4 ACTIVITÉ "DANS SA TÊTE" : VIDÉOS

Les élèves visionnent ensuite la vidéo 1 : un spécialiste va leur permettre de vérifier si oui ou non ils ont réussi à se mettre à la place de l'animal ! 4 groupes se répartissent alors les 4 autres planches de BD. Chaque groupe présente sa planche de BD avec ses réponses et l'ensemble de la classe visionne les vidéos correspondantes pour la correction.

5 2E TEST DU PERMIS D'ADOPTER

Les enfants découvrent les résultats de leur premier test et, grâce à l'activité "Dans sa tête", peuvent modifier leurs mauvaises réponses. 8/10 ou plus ? Ils remportent leur permis d'adopter !

Quelques photos de notre 1^{re} « classe test » : les élèves de 4^e année primaire de Chloé Bosman, à l'école communale de Boncelles en Province de Liège (juin 2018)





Auteurs du projet et bibliographie

L'auteur de ce projet, **Cynthia Chiarlitti**, est professeur de Communication à la Haute École de la Ville de Liège. C'est sa petite chienne, un Jack Russel nommé Dali, qui lui a donné l'envie de partir à la découverte d'un langage qu'elle connaissait finalement peu, à savoir celui de nos animaux de compagnie, grâce à de merveilleuses rencontres de spécialistes du bien-être animal. Elle a appris à « penser bête », à se mettre dans la tête du chien, du chat, du poisson rouge et même du hamster !

Les activités proposées ont pu voir le jour grâce à la collaboration bénévole très précieuse de professionnels du bien-être de l'animal de compagnie :

- **Marc Vandenheede**, Professeur et Chercheur à l'Université de Liège en Médecine vétérinaire du comportement, en Science du bien-être des animaux domestiques et en Éthique animale
- **Fabrice Renard**, Inspecteur principal à la SRPA de Liège
- **Joël Dehassé**, Vétérinaire exerçant à Bruxelles, spécialiste du comportement du chien et du chat, et auteur des ouvrages *Tout sur la psychologie du chat* (Odile Jacob, 2008) et *Tout sur la psychologie du chien* (Odile Jacob, 2009)
- **Marie Bournonville**, Responsable des collections à l'Aquarium-Museum de l'Université de Liège

Un grand merci à :

- Christelle Ferri, Responsable du refuge La cité des anges à Braives
- Dominic Hofbauer, Ancien animateur dans les écoles primaires et secondaires pour GAIA
- L'équipe du magasin Aquasphère à Verviers
- Joëlle Hofmans, Vétérinaire comportementaliste en région liégeoise et Organisatrice de « classes chiots »
- Leatitia Vanderheyden, Coach en comportement canin en région liégeoise
- Toute l'équipe de la SRPA de Liège qui nous a ouvert ses portes



Enfin, l'équipe Pense-bête remercie Vincent Namotte, Psychopédagogue à la Haute École de la Ville de Liège, pour ses conseils sur les activités proposées, et Chloé Bosman, Institutrice primaire à l'école communale de Bonnelles, et ses élèves, pour le 1^{er} test de l'outil Pense-bête !

Bibliographie générale

Brochures

- Guide de l'adoptant d'un chien de refuge, SRPA de Liège, 2010
- Guide de l'adoptant d'un chat de refuge, SRPA de Liège, 2010
- Brochure Un bon chien pour bien vivre, rédigées par plusieurs professeurs en éthologie, en collaboration avec Pedigree Pal, 1994
- Vivre avec son animal de compagnie, Échevinat des services sociaux, de la famille et de la santé de la Ville de Liège, 2012

Livres

- C. Béata, Au risque d'aimer, Des origines animales de l'attachement aux amours humaines, Odile Jacob, 2015
- J. Dehasse, Tout sur la psychologie du chat, Odile Jacob, 2008
- J. Dehasse, Tout sur la psychologie du chien, Odile Jacob, 2009

Livres plus généraux sur le bien-être animal

- A. Caron, Vivant, De la bactérie à Homo ethicus, Flammarion, 2018
- V. Despret, Que diraient les animaux si on leur posait les bonnes questions ?, La Découverte, 2012
- A. Finkielkraut (sous la direction de), Des animaux et des hommes, Stock, 2018
- F. Lenoir, Lettre ouverte aux animaux (et à ceux qui les aiment), Fayard, 2018

Sites internet

- <http://www.wallonie.be/fr/bien-etre-animal-animaux-de-compagnie> (consulté le 2 avril 2016)
- <https://www.dogid.be/fr/home> (consulté le 2 avril 2016)
- http://www.belgium.be/fr/environnement/biodiversite_et_nature/sante_animale/animaux_domestiques (consulté le 2 avril 2016)
- <http://www.test-achats.be/Resources/Landings/FR/guide-conseil-des-animaux-de-compagnie.pdf> (consulté le 18 avril 2016)
- <http://www.gaia.be/fr/maltraitance-animale-les-bons-reflexes> (consulté le 20 avril 2016)
- <http://www.gaia.be/fr/actualite/pour-sterilisation-obligatoire-des-chats> (consulté le 20 avril 2016)
- <http://www.gaiakids.be/fr/adopte-un-animal-abandonne> (consulté le 20 avril 2016)
- http://statbel.fgov.be/fr/binaries/De%20honden%20en%20katten%20van%20de%20Belgen_2008_fr_tcm326-103755.pdf (Les chiens et les chats des Belges, rapport 2010, consulté le 20 avril 2016)
- <http://www.srpa-liege.be/inspections.php> (consulté le 20 mai 2016)
- http://www.protection-animaux.com/publications/animaux_de_compagnie/infothek/petits_animaux/hamster_dore.pdf (consulté le 10 juillet 2018)